

Partie réservée à l'administration du club

Date et mode de règlement		Montant du règlement	Licence
Acompte obligatoire / 200 euros			Carte et photo d'identité
	1er versement		
	2ème versement		
	3ème versement		
	Règlement global		



**Fiche d'inscription centre d'entraînement
Saison 2018 - 2019**

Merci de retourner le dossier complet (fiche remplie + acompte de 200 € encaissé en juillet + règlement complet + photo d'identité)

Nom et prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse complète : _____

Portable (J) : _____ Mail : _____

Niveau de balle ou Classement _____ Certificat médical obligatoire:

Préférences horaires :
- mercredi
(9h-20h),
- autre jour de semaine
(17h - 20h)

Cotisation

Formule choisie	Montant	Réduction	Total cotisation à payer
Centre entraînement (enfants nés entre 2001 et 2011)	1000		

Modes de règlement

- * Pour réserver votre place : acompte obligatoire de 200€ (encaissé en juillet) + règlement complet.
- * Par chèque : règlement du montant total en une fois ou en 3 fois (chèques encaissés en différé le 10/10/2018 - 10/11/2018 - 10/12/2018)
Règlement à établir à l'ordre du Tennis Club Parisien de Joinville en indiquant bien les dates d'encaissement au recto ou au verso.
- * En espèces : règlement du montant total le jour de l'inscription.
- * L'accès aux courts et au cours ne sera autorisé qu'à la réception du règlement complet de la cotisation.

Règlement du centre d'entraînement

Avant de déposer leurs enfants au Club, les parents doivent s'assurer qu'il y a bien un responsable pour les accueillir.
Cette disposition est valable même si l'entraînement se déroule hors de l'enceinte du Club.
Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou des accompagnants, sauf pendant le temps des cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de leur moniteur.
L'inscription d'un enfant au centre d'entraînement entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétition, entraînement...) ainsi que l'utilisation de photos de l'enfant prises durant les manifestations (fêtes, stages, compétitions...) pour le site internet.
La cotisation annuelle se règle en totalité avec un acompte de 200€ non-remboursable à verser pour bloquer sa place (voir paragraphe ci-dessus).
Aucun remboursement ne sera possible en cours de saison si nous ne trouvons pas de remplaçant.
L'enfant et les parents doivent signer la Charte du centre d'entraînement, et bien sur celle-ci doit être respectée par le joueur.

Date : _____ Signature : _____

TCPJ, route de la Pyramide 75012 PARIS, Tél T.C.P.J : 01 43 28 73 60
Site Web : www.tcpjoinville.fr --- Mail : tcpj@orange.fr